



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 25 mai 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANÇOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

8.5.g) Objet : Finances – Direction des Services financiers - Dépenses minimales – Mise à disposition d'une carte prépayée Belfius EasyCard

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement les articles L1122-20, 1^{er} alinéa, L1122-26, § 1^{er} et L1122-30 et L1124-44 ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale, et plus particulièrement l'article 31 §2 du RGCC 2008 ;

Vu la Circulaire ministérielle du 9 juillet 2020 traitant des directives pour l'établissement du budget 2021 à l'usage des communes de la Région wallonne et plus particulièrement le point relatif aux avances de fonds ;

Vu la note d'exécution du Collège Communal du 23 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 25 mai 2021 adhérant au système de cartes prépayées Belfius EasyCard afin de remplacer les avances de trésorerie en espèce ;

Par ces motifs,

Décide à l'unanimité,

De mettre à disposition de Madame La Directrice Financière, Valérie DUCHESNE, une carte prépayée Belfius EasyCard, ainsi que son code PIN, à utiliser en cas de dépenses minimales nécessitant un paiement au comptant.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS